**ACTE D’ENGAGEMENT**

Entretien des espaces verts de la cci hauts-de-France et de ses structures associees

***Relance du lot n°13 relatif aux espaces verts des Ports de Lille (Classique – Non réservé) – 8 lots***

**Lot 8 – Ports D’Houplin-Ancoisne et Douai**

Référence du marché : CCIR-PATRI-2025-48

**ARTICLE 1. CONTRACTANT**

**1.1 - Identification des parties**

**Entre, d’une part,**

La Chambre de Commerce et d’Industrie de région Hauts de France

Sise, 299 Boulevard de Leeds, CS 90028, 59031 Lille Cedex

Représentée par Monsieur Le Président ou toute personne ayant valablement reçu délégation.

**Et, d’autre part**

* Je soussigné ……………………………………………………………

Agissant :

❑ En mon nom personnel

❑ Au nom et pour le compte de la société ………………………………………………………………………….……….

Domiciliée à :………………..…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à ………………………………………………………………………………………………….………………………………………………………………………………………………………………………….........………

Numéro d’identité SIRET de la société mère / siège social : ………………………………………………

Numéro SIRET de l’Etablissement qui exécute les prestations (si différent) : ………………………………………………:

Numéro SIRET de l’Etablissement chargé de la facturation (si différent) : ………………………………………………

N° de tél : ………………………………..……

N° de fax : ………………………………..…

**Courriel : …………………………… et ……………………………**

**Il est précisé que l’adresse mail communiquée ci-dessus sert d’adresse de référence pour tous les échanges qui interviendront entre le pouvoir adjudicateur le candidat durant toute la procédure de passation (demande de précisions, négociation, courrier de rejet, courrier de notification…).**

**Les candidats sont invités à s’assurer que l’adresse est bien active et disponible**

🞏 Agissant en tant que prestataire unique

🞏 Agissant en tant que mandataire du groupement solidaire, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous

🞏 Agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous

**Taille de l’entreprise\* :**

☐ TPE / MICROENTREPRISE

☐ PME

☐ ETI

☐ GRANDE ENTREPRISE / TGE

*\*Selon les caractéristiques et critères définis par la LOI n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et par le Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique*

**1.2 -Identification des membres du groupement[à remplir uniquement en cas de groupement d’opérateurs économiques]**

*[Reprendre les informations précisées au 1.1]*

**Pour l’exécution du marché le groupement d’opérateurs économiques est :**

☐Conjoint ou ☐Solidaire

**Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :**

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

🞏pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

🞏pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l’accord-cadre ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

🞏ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

**Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :**

(Cocher la case correspondante.)

🞏donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

🞏donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l’accord-cadre ;

🞏donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

(Donner des précisions sur l’étendue du mandat.)

**ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Après avoir pris connaissance du CCAP et du CCTP et des pièces qui y sont mentionnées et conformément à leurs clauses et stipulations,

Je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après,

Je m'engage (ou j'engage le groupement dont je suis mandataire), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée en euros, établie sur la base des conditions économiques fixées au mois M0, mois de la date de fixation du prix, c’est-à-dire du mois précédant le mois de la date de remise des offres.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation,

**ARTICLE 3. OBJET DE LA CONSULTATION**

**3.1 – Objet du marché**

Le présent marché a pour objet l’entretien des espaces verts des Ports de Lille.

**Il fait suite à une première consultation déclarée sans suite en raison d’une modification du besoin (lot n°13 de la consultation initiale référencée CCIR-PATRI-2025-01).**

Le détail des prestations à réaliser figure dans les CCTP propre à chaque lot.

Le présent acte d’engagement concerne le lot n°8 – Ports d’Houplin-Ancoisne et Douai.

**3.2 – Variantes**

**3.2.1 – Variantes à l’initiative du candidat**

Les variantes à l’initiative du candidat ne sont pas autorisées.

**3.2.1 – Variantes imposées/Prestation supplémentaire éventuelle**

Il n’est pas prévu de variantes obligatoires.

**3.3 –Forme du marché**

**Le marché donne lieu à un allotissement géographique défini comme suit :**

|  |  |
| --- | --- |
| **N° de lot** | **Intitulé du lot** |
| 1 | Port de Lille |
| 2 | Port de Santes |
| 3 | Port de Wambrechies |
| 4 | Ports de Marquette et Loos-Sequedin |
| 5 | Ports d’Halluin 1 et Halluin 2 |
| 6 | Port d’Arques |
| 7 | Ports d’Harnes et La Bassée |
| 8 | Ports d’Houplin-Ancoisne et Douai |

Le candidat est tenu de répondre à l’intégralité du lot.

**ARTICLE 4. DUREE DU MARCHE – DELAI D’EXECUTION DES PRESTATIONS**

**4.1 – Durée du contrat**

Le contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois consécutifs à compter de la date figurant sur le courrier de notification.

Cela s’applique à tous les lots.

Le contrat est reconductible trois (3) fois maximum de manière tacite pour une période de douze (12) mois, soit une durée globale de quarante-huit (48) mois maximum.

En cas de non-reconduction, le titulaire se verra notifier une décision par voie expresse au minimum 2 mois avant la date anniversaire du contrat. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

La reconduction intervient :

* Au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique
* Au plus tard au terme d’un délai d’un an à compter de la date de notification du marché

Si le montant maximum est atteint avant la date anniversaire du renouvellement de l'accord-cadre, la périodicité suivante pourra débuter par anticipation à une date convenue entre les 2 parties par le biais d'une modification.  
Si le montant maximum de la dernière périodicité est atteint avant le terme du marché, le marché prend fin de plein droit.

Les bons de commande ne peuvent être émis que pendant la durée du marché public.

**4.2 – Délais**

La durée maximale d’exécution des bons de commande est fixée à un (1) mois. Les délais d’exécution des bons de commande sont fixés dans chaque bon de commande.

Les bons de commande courent à compter de la date prescrite par le bon de commande ou, à défaut, à compter de la date de leur réception par le titulaire.

L’exécution des bons de commande ne peut se prolonger au-delà de la date limite de validité du marché public, à l’exception des bons de commande émis pendant la validité du marché public en cas d’inachèvement des prestations à la fin du marché public, étant précisé que le délai d’exécution ne peut excéder 3 à 6 mois après la date de validité de l’accord-cadre.

**ARTICLE 5. FORME – CONTENU- VARIATION DU PRIX**

Ce marché prend la forme d’un accord-cadre mono attributaire donnant lieu à l’émission de bons de commande pour l’entretien exceptionnel conformément aux dispositions de l’article R2162-2 du Code de la commande publique

Les montants de l’accord-cadre du lot n°8 « Ports d’Houplin-Ancoisne et Douai » est défini selon les limites de commande annuelle suivantes :

* Sans montant minimum
* Avec un montant maximum annuel de 5 000 € HT.

Les prix du contrat comprennent :

* Les dépenses nécessaires à l’exécution des prestations prévues au contrat ;
* Les charges fiscales et autres charges éventuelles qui frappent les prestations ;
* Les frais éventuels de conditionnement, stockage, emballage, assurance et transport ;
* Les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

Aucun surcoût de quel qu’ordre que ce soit ne sera accepté par l’acheteur.

Les modalités de variation de prix sont indiquées à l’article 6.3 du CCAP.

**ARTICLE 7. REPARTITION DE PAIEMENT**

**7.1 -Répartition des paiements en cas de groupement conjoint**

*Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres du groupement conjoint** | **Prestations exécutées par les membresdu groupement conjoint** | |
|  | **Nature de la prestation** | **Montant HT de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**7.2–Sous-traitance**

🞏 Je/nous n’envisage/n’envisageons pas de sous-traiter une partie des prestations prévues au marché

🞏 Je/nous envisage/envisageons de sous-traiter une partie des prestations prévues au marché

Le montant total, TVA incluse, des prestations que j'envisage / nous envisageons de sous-traiter conformément au montant :

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant hors TVA** | **........................................... euros** |
| **Taux de TVA (%)** | **............... %** |
| **Montant TTC** | **........................................... euros** |

**Montant global TTC (en lettres)**

**...............................................................................................................................................................................................................................................................**

**ARTICLE 8. PAIEMENT - AVANCE**

**8.1 - Compte (s) à créditer (candidat seul / mandataire du groupement / compte unique) :**

*(Joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal.)*

🞏Nom de l’établissement bancaire :

🞏Numéro de compte :

**8.2 - Compte (s) à créditer en cas de groupement conjoint :**

**En cas de groupement conjoint,** les paiements sont à effectuer sur :

(cocher la case correspondante)

🞏 Le compte du mandataire (compte référence au 8.1)

🞏 Un compte unique ouvert au nom du groupement (compte référencé au 8.1)

🞏 Les comptes de chaque cotraitant défini ci-dessous et selon la répartition définie à l’article 7.1 et/ou annexé :

🞏Nom de l’établissement bancaire :

🞏Numéro de compte :

**8.3– Avance**

Je renonce au bénéfice de l'avance : 🞏 NON 🞏 OUI

*(Cocher la case correspondante.)*

**ARTICLE 9. SIGNATURE DES PARTIES**

**9.1 – Signature du contractant**

**Fait en un seul original**

**A ………………………………….. Le ………………………………**

**Signature\*/\*\* de l’Entreprise**

**précédé de la mention "lu et approuvé**"

*\*le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente*

*\*\*si le mandataire du groupement n’a pas été habilité à signer l’acte d’engagement, l’ensemble des membres se devront d’apposer leur signature*

**9.2 – Signature et décision du représentant du Pouvoir Adjudicateur**

**La présente offre est acceptée :**

**La Chambre de Commerce et d’Industrie de région Hauts-de-France**

**A………………………………….. Le…………………………………**

*(Représentant du Pouvoir Adjudicateur)*